

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 79-1134/PR/FIN affectant au Ministère de la Défense Nationale une parcelle de terrain.

n° 79-1134/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NA-
TIONALE

Date de publication
24 septembre 1979

Numéro JO
n° 2 du 26/02/1980

Date du numéro
26 février 1980

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté au Ministère de la Défense nationale une parcelle de terrain, d'une superficie de 1650 mètres carrés, comprenant les lots n° 116 et 117, sise à Djibouti, lotissement du Héron. Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un immeuble de fonction de l'état-major des Armées. Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, du service des Domaines fera remise de la parcelle de susvisée au ministre de la Défense nationale. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain et détermination de ses limites.